

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2011

### COMPTE RENDU

*Approuvé le 12 octobre 2011*

L'an deux mille onze le quatorze septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le huit septembre deux mille onze, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (24) : Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mmes GRIZARD, CLAUDET, MM. MAUBERT, TACCON, Mme BELMIN, M. LEFEVRE, Mme PARKER, M. MALVOISIN, Mme DEKKER, M. DINTILHAC, Mme DUCHENNE, M. CAMISULI, Mme PRUZINA, MM. REMY, ANGELIS, Mme GUERIoT, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE

Procurations (3) : Mme LE QUELLENEC à M. TACCON  
M. LECLERCQ à M. SEUILLOT,  
M. ALEMANY à M. MAUBERT

Excusés (3) : Mme LEQUELLENEC, MM. LECLERCQ, ALEMANY, NIVERT

Absent (0) :

En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27

Monsieur SEUILLOT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2011 est approuvé par :

**CONTRE** : 0 voix  
**ABSTENTIONS** : 2 voix (MM. QUIOC et DAMOUR)  
**POUR** : 25 voix

### 1 - DESIGNATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame REGNIER de ses fonctions de conseillère municipale il est nécessaire de désigner de nouveaux membres dans les commissions municipales et comités consultatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DESIGNE** les membres suivants :

#### Commission scolaire/périscolaire

Mme Grizard  
Mme Dekker  
Mme Lequellenec  
M. Angelis  
M. Camisuli  
M. Damour  
Mme Gire

#### Commission sport, culture et vie associative

M. Monpert  
Mme Parker  
Mme Pruzina  
Mme Dekker  
M. Dintilhac  
M. Damour  
Mme Blais-Perrin

## Commission des finances

M. Taccon  
Mme Dekker  
M. Rémy  
M. Monpert  
M. Lefèvre  
M. Quioc  
Mme Blais-Perrin

## Centre communal d'action social (CCAS)

Mme Claudet  
M. Lefèvre  
Mme Dekker  
M. Seuillot  
Mme Duchenne  
Mme Guériot  
Mme Blais-Perrin

## **2 - CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Madame le Maire expose qu'au regard des effectifs de l'accueil de loisirs, il est nécessaire de créer deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet afin de poursuivre l'accueil des enfants en toute sécurité.

En effet, le nombre d'enfants présents tourne autour de 105 en pré et post scolaire et de 115 les mercredis. Les exigences sont un directeur présent et de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

La commune dispose actuellement de 10 animateurs et de 2 directrices. Un éducateur sportif est également présent sur le site le mercredi.

L'an passé, cet effectif était complété par 2 emplois aidés (CAE) de 26 heures hebdomadaires. Ce dispositif a été modifié et il n'est plus possible pour une collectivité de recourir à ces types d'emplois pour des accueils de loisirs. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de créer deux postes supplémentaires d'adjoint d'animation à temps non complet afin de couvrir l'ensemble de l'amplitude d'ouverture de la structure en tenant compte des absences pour congés, formation et le cas échéant maladie qui ont représenté environ 500 jours pour 252 jours ouvrables sur l'année scolaire 2010/2011.

Madame le Maire propose la création de deux postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet qui pourront entre autre travailler conjointement le mercredi.

Madame GIRE demande s'il est plus simple de trouver deux temps non complets qu'un temps complet.

Madame le Maire répond que le recrutement doit avant tout répondre aux besoins des services.

Madame GIRE demande si tous les agents de l'ALSH sont actuellement à temps complet.

Madame le Maire répond qu'ils sont tous titulaires de leur poste et à temps complet.

Monsieur BONY demande si les charges patronales de deux mi-temps sont équivalentes à celle d'un temps complet.

Madame le Maire répond que les deux options ont le même coût.

Le Conseil Municipal, à, **L'UNANIMITE, APPROUVE** la création de deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

### 3 - ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE

Monsieur TACCON expose les dispositions de l'article 1411-II-3 du code général des impôts (CGI) permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base allant jusqu'à 15 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes à revenus modestes.

Pour bénéficier de cet abattement sur la part communale, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

1 – La valeur locative de son habitation principale ne doit pas excéder 130 % de la valeur locative moyenne communale (soit 6 155 € à Bois le Roi en 2011)

2 – Ses revenus imposables de l'année précédente ne doivent excéder la limite fixée à l'article 1417 du CGI (soit, pour 2010 10 024 € pour 1 part, 12 700 € pour 1,5 part, 15 376 € pour 2 parts, 18 052 € pour 2,5 parts, 20 728 € pour 3 parts...).

Le nombre de foyers concerné est estimé actuellement à 108 par les services fiscaux. Si le conseil municipal fixe l'abattement à 10 %, le coût pour la commune sera d'environ 6 500 € par an et le gain pour les foyers concernés d'environ 65 €.

Monsieur TACCON ajoute qu'un abattement général à la base, obligatoire, est déjà appliqué sur la commune, engendrant « une perte obligatoire de recettes » d'environ 110 000 € par an. L'abattement spécial à destination des personnes handicapées a été délibéré en mars 2011, engendrant une « perte acceptée de recettes » d'environ 8 000 €.

Monsieur LEBEGUE dit que cela fait beaucoup de paperasse pour pas grand-chose. Il faudrait plutôt exonérer totalement les ménages modestes.

Madame le Maire lui répond que cela n'est pas très raisonnable et n'est d'ailleurs pas prévu par la loi.

Monsieur LEBEGUE suggère d'augmenter la subvention au CCAS et d'aider d'autant les ménages modestes.

Monsieur QUIOC demande comment va être financée cette mesure.

Madame le Maire répond que des économies seront faites sur d'autres postes de dépenses, que l'aide apportée aux ménages par la réduction de l'impôt est donnée à tous les contribuables et que cette mesure en période de crise est appréciable.

Madame BLAIS-PERRIN se félicite de cette mesure car elle figurait dans son programme. Le coût de 6 500 € n'est pas une « énorme perte de recette » pour la commune.

Monsieur QUIOC dit que néanmoins cela va obliger la commune à trouver d'autres revenus.

Monsieur LEBEGUE dit qu'il préférerait tout de même que l'argent aille au CCAS qui pourrait mieux aider les gens.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de cet abattement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

**CONTRE** : 0 voix

**ABSTENTIONS** : 4 voix (Mme GUEROT, MM LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR)

**POUR** : 23 voix

**DECIDE**, d'instituer un abattement spécial à la base pour la taxe d'habitation à hauteur de 10 % de la valeur locative moyenne pour les ménages à revenus modestes tels que défini par l'article 1411-II-3 du Code Général des Impôts.

### 4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ROULE AU PRINTEMPS »

Madame le Maire explique que deux jeunes bacots de l'association « Roule au Printemps » ont pour objectif de développer la solidarité internationale et les échanges culturels en parcourant à vélo le trajet d'Hanoi jusqu'à Bois le Roi. Le but de cette opération est d'apporter une ouverture sur le monde à des jeunes défavorisés pour accompagner leur développement en Asie et en Europe.

L'association se rendra notamment dans 14 orphelinats en Asie et en Europe pour y organiser et mener des ateliers d'art plastique, de vidéo et d'ouverture sur le monde. Ces visites alimenteront un programme

éducatif développé avec des écoles françaises au Vietnam et en France, notamment une classe de CM1 de Bois le Roi. Les élèves participeront entre autres aux mêmes ateliers d'art plastique que ceux développés dans les orphelinats. Une exposition sera proposée à leur retour en France avec les productions des enfants.

Cette démarche s'inscrivant dans le projet éducatif de la commune ainsi que dans le cadre de l'Agenda 21, Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à cette association.

Monsieur BONY dit qu'il serait intéressant pour l'association de mettre en place un site internet ou un blog permettant de suivre leur périple.

Madame le Maire répond que cela est effectivement prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

**CONTRE** : 0 voix

**ABSTENTIONS** : 2 voix (MM. LEBEGUE, DAMOUR)

**POUR** : 25 voix

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association «Roule au Printemps» pour son projet éducatif.

## **5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DESSINE MOI UN MOUTON »**

Madame le Maire rappelle que le 10 novembre 2010, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la crèche associative « Dessine-moi un Mouton ». Cette convention prévoyait la possibilité de mettre les fluides à la charge de l'association contre une compensation financière de la commune.

Sur les 3 dernières années, les charges de fluides (électricité et eau) s'élevaient en moyenne à 9 000 €. Les régularisations comptables seront à effectuer pour que la date d'effet de prise en charge soit fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2011, donc pour une durée de 6 mois. Le bilan précis sera fait au terme de l'année 2011.

Madame le Maire propose donc de verser à l'association une subvention de compensation de 4 500 € au titre des charges de fluides pour les 6 derniers mois de l'année 2011.

Madame GUEROT demande comment cela va se passer.

Madame le Maire explique que chaque année les factures seront présentées par l'association à la commune et que lors de l'attribution de la subvention un ajustement sera le cas échéant possible.

Monsieur TACCON ajoute que ce dispositif est une incitation à des économies d'énergie.

Madame le Maire précise que l'incitation porte effectivement sur la consommation d'énergie. En revanche, l'association ne pourra peut-être pas assumer seule les hausses de tarifs. Cela fera l'objet de discussions annuelles.

Monsieur BONY demande s'il est envisageable d'installer des panneaux solaires sur le bâtiment de la crèche.

Madame le Maire répond que cela n'est pas envisageable car le bâtiment est en zone boisée. En revanche comme cela a été fait sur le toit de l'école Métra, des panneaux pourraient être étudiés sur le gymnase. A ce propos, Madame le Maire explique que la commune est en train de remplacer les lampes ballons de 125 W, utilisées pour l'éclairage public par des lampes de 75 W pour un éclairage équivalent. L'économie ainsi réalisée sera de l'ordre de 60 000 kWh, soit environ 5 000 € par an.

Monsieur TACCON ajoute que ce changement implique un investissement de plusieurs dizaines de milliers d'euros, mais qu'il s'agit d'investissements utiles pour l'avenir.

Le Conseil Municipal, à, **L'UNANIMITE, DECIDE** d'attribuer à l'association «Dessine-moi un Mouton» une subvention de compensation de 4 500 € au titre des charges de fluides pour les 6 derniers mois de l'année 2011.

## 6 - CONVENTION AVEC PIERRETTE MARNE

Madame le Maire explique qu'à l'occasion des journées du patrimoine, Madame Pierrette Marne donnera une conférence ayant pour thème Charles Castellani. Afin d'indemniser Madame Marne des frais engagés pour préparer cette conférence, il y a lieu de signer une convention.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec Madame Marne pour l'indemniser à hauteur de 200 €.

Monsieur LEBEGUE demande combien de personnes viennent habituellement à ces conférences.

Madame DEKKER répond qu'il y a environ une centaine de personnes à chaque fois.

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE, AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec Madame Marne pour une indemnisation à hauteur de 200 €.

## 7 - ACQUISITION DE LA PARCELLE C 582

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> dans la poursuite de l'optique de l'aménagement de sécurisation des abords des écoles Rue du Clos de la Cure.

Les propriétaires de cette parcelles sont disposés à la céder à la commune pour 324 € soit 12 € le mètre carré.

Les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte pour cette acquisition.

Monsieur QUIOC estime que les abords des écoles sont suffisamment sécurisés et qu'il n'y a pas besoin de rajouter de la sécurité à la sécurité. Par ailleurs, il constate que la mairie achète à tous les prix dans ce secteur.

Madame le Maire lui explique qu'il s'agit de négociations de gré à gré et qu'effectivement les prix peuvent varier d'une transaction à l'autre, et ce sur de très faibles montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

**CONTRE** : 2 voix (Mme GUEROT, M. QUIOC)

**ABSTENTIONS** : 0 voix

**POUR** : 25 voix

**AUTORISE** Madame le Maire à acquérir la parcelle C 582.

## INFORMATIONS

SDIS - nouveau centre de secours : le choix des candidats au concours d'architectes se fera dans les prochaines semaines

Communauté de Communes du Pays de Seine

- **Agenda 21** : 6 mois pour parvenir à la synthèse prévue au printemps 2012

- **Transports en commun**, transports à la demande (TAD) ou aide aux transports, co-voiturage, stationnements près des gares ...

- **DEveloppement ECONomique** (réhabilitation ZA Chartrettes; Etude de piquetage pour la fibre optique; foncier d'entreprise ...) et touristique (vélo-gare, PDIPR, circuits équestres, signalétique, dépliant et plans ...).

- **Préservation des berges propriétés des collectivités** : 29/09/11 retour MO berges collectives de Chartrettes, recherche de MO pour Samois ; à BIR pratiquement pas de berge collective, quelques parcelles noyées dans les parcelles privées, si une intervention est nécessaire, il reste à le préciser sachant qu'aucune action ne peut être engagée sans les riverains.

- **SPANC** : Tranche 1, travaux en cours, 60 signataires. Tranche2 au stade MOE pour 40 signataires

- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** : en cours eau potable, assainissement collectif, CCAS et police préalable pour décision de transferts éventuels. Mise en conformité des décisions prises pour ZA Valvins et commerces non sédentaires.

Base Régionale

**Travaux en cours** : aire de glisse, berges de Seine

Recherche AMO pour hébergement des 7/11 ans, recherche MOE pour le parking côté accueil

Progression de la mise en accessibilité des cheminements.

### **Equipements et travaux**

EGLISE : les jauges ne montrent pas d'aggravation. Point à faire avec les professionnels d'ici la fin de l'année.

STADE LANGENARGEN : dès la rentrée scolaire réouverture du secteur réhabilité (gymnase, vestiaires, locaux arbitres et rangements), ouverture de l'extension en novembre.

### **Voirie, circulation :**

Élaboration du nouveau Contrat Triennal en cours.

Monsieur LEBEGUE demande à quoi correspondent les peintures au sol à l'entrée de la zone scolaire de la rue de Verdun.

Madame PARKER lui répond que cette peinture permet de signaler l'entrée et la sortie de la zone.

Madame le Maire explique qu'après plusieurs années de diminution des traitements, nous avons voulu la ville sans produit sanitaire, pour préserver les ressources en eau. Cette année, malgré le travail régulier des agents, chacun a constaté les nombreuses herbes folles sur les 70km de trottoirs et de caniveaux. Les caniveaux en pavés disjoints, les trottoirs non bitumés ... sont des lieux difficiles à entretenir et les seuls moyens manuels ne sauraient suffire. En 2012, l'expérience acquise et la prise de conscience de chacun, ainsi que de nouvelles améliorations de l'état de nos voiries, le marché de balayage –marché groupé de la Communauté de Communes- sont autant d'éléments qui permettront d'améliorer la situation, en restant à « zéro phytosanitaire » dans les rues.

Monsieur QUIOC dit qu'il vaut mieux quelques herbes et éviter les produits chimiques.

Madame PARKER déplore que la SNCF laisse pousser des herbes le long du trottoir de la rue Gustave Mathieu, gênant le passage du 1000 Pattes.

Madame Parker tient également à remercier les personnes qui se sont portées volontaires pour encadrer les 11 % d'enfants bacots qui vont à l'école à pied. Elle rappelle que tout nouveau volontaire sera le bienvenu.

Monsieur LEBEGUE demande s'il y a du nouveau au sujet du centre culturel.

Madame le Maire lui répond qu'il y avait une audience prévue le 15 septembre au tribunal administratif mais elle a été reportée sine die afin de permettre le jugement conjoint du permis initial et du permis modificatif.

Monsieur TACCON explique qu'une réunion s'est tenue pendant l'été avec Orange pour un projet d'implantation d'une antenne GSM supplémentaire sur la commune afin de palier à un « trou noir », de pouvoir offrir un service 4G et de supporter la venue de Free sur le marché. Monsieur TACCON explique que la commune sera vigilante à ce que le taux moyen d'émission, qui est actuellement de 7 volts par mètre ne soit pas augmenté. Une simulation sera demandée à Orange pour connaître les niveaux des émissions à venir.

Monsieur QUIOC demande ce que la commune à l'intention de faire de la cabane à l'angle de la rue Pasteur et de la rue de la Paix.

Madame le Maire lui répond que la cabane va prochainement être démolie et laissera la place à un petit espace vert.

### **Agenda**

Conseil Communautaire le 29 septembre à Bois le Roi

26 septembre Vide grenier

Briardises 3 au 9 octobre

Semaine Bleue 17 au 23 octobre

Jumelage 20 ans à Langenargen 4 au 6 novembre

Téléthon 2 au 4 décembre

Déjeuner des anciens 3 décembre

Spectacle des enfants 4 décembre

Marché de Noël 11 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Prochaine séance le 12 octobre 2011 à 20h30.